

Élection des membres de la Chambre d'agriculture

Les listes électorales provisoires pour les élections des membres de la Chambre d'Agriculture de la région Île-de-France sont désormais affichées en Mairie principale. Vous pouvez les consulter **jusqu'au 15 octobre 2024**.

Ces élections permettent de désigner les représentants du monde agricole dans la région. Cliquez ci-dessous pour vous inscrire et assurez-vous que votre inscription est bien prise en compte. Si nécessaire, faites les rectifications avant la date limite.

N'hésitez pas à vous rendre en Mairie pour plus d'informations et vérifier votre statut électoral.



Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander son inscription à la commission régionale d'établissement des listes électorales.

De même, tout électeur inscrit sur une des listes de la circonscription de la chambre peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Documents

[Demande d'inscription sur la liste électorale des électeurs individuels](#)